



SYMISOA, EPAGE Sornin, Jarnossin et affluents de la Loire
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2025
A 10H à Pouilly/Charlieu
COMPTE RENDU

Date de convocation : 18/09/2025
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (9) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Alain LE CLOIREC (suppl.)	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
Patrice AUFRANT	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Thierry NIGAY	(Communauté de communes de Marcigny)
Sébastien KELLER (suppl.)	(Communauté de communes de Marcigny)

Excusés :

Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Christian LAVENIR	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Bernard PATTEEUW	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
François RENARD	(Communauté de communes de Marcigny)
Patrice MICHAUD (suppl.)	(Communauté de communes de Marcigny)

Autre(s) présent(s) :

Céline DECHAVANNE	(Directrice – SYMISOA)
Cyril BERNARD	(technicien – SYMISOA)

René VALORGE est désigné comme secrétaire de séance.

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 08/07/2025

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 8 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du technicien embauché début septembre

Cyril BERNARD a intégré le SYMISOA début septembre. Il dispose d'une solide expérience d'hydrobiologiste en bureau d'étude, ainsi que de 2 années dans l'enseignement. Il prend en charge les petits affluents de la Loire côté Semur et Marcigny, et le bassin versant du Jarnossin sur lequel il profite de 4 mois de tuilage avec François PARET.

Il va engager des reconnaissances de terrain côté affluents de la Loire dès ce mois d'octobre, après rencontre avec les mairies. Une présentation est également faite en conseils communautaires de Marcigny (29 sept) et Semur (6 oct). Il rencontre également petit à petit les acteurs sur le Jarnossin avec François PARET. Une réunion dédiée au passage de relais sera organisée le 1^{er} décembre pour les élus du bassin du Jarnossin.

3. Intervention de Nathan LABIAU, animateur du PEP Roanne&Forez

L'animateur du PEP (Programme d'Etudes Préalables à un PAPI, outil de gestion des risques liés aux inondations), est intervenu pour présenter les propositions d'actions élaborées suite aux ateliers de travail du printemps. Le support de présentation 'propositionsPEP' est annexé au présent dossier.

Synthèse des échanges survenus sur certaines propositions d'actions :

Action 1.2 : pose de repères de crue

Des repères de crue ont été installés sur le bassin du Sornin en 2010. Les communes du secteur de Marcigny et Iguerande ne sont pas ou peu équipées : la proposition d'installer de nouveaux repères dans ces secteurs est retenue (M. NIGAY suggère par exemple le site de la gravière à Marcigny). M. VALORGE indique qu'il y a également des compléments à prévoir en gauche de la Loire, sur la commune de Briennon : cette demande pourra être intégrée par Roannaise de l'Eau qui intervient sur ce secteur.

Action 1.4 : formation des élus à la prévention du risque inondation

Cette formation semble d'autant plus pertinente avec le renouvellement des équipes municipales qui va intervenir en mars 2026. M. NIGAY confirme un besoin d'accompagnement dans la rédaction et l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde notamment.

Action 1.5 : animations scolaires

Les délégués du SYMISOA proposent de se concentrer sur les collèges, et suggèrent d'y ajouter le lycée agricole de Ressins.

Action 1.8 : Etude hydraulique et hydrologique sur le Merdasson à Marcigny

Les délégués considèrent que cette proposition d'étude est pertinente : l'exercice de la compétence GEMAPI nécessite un socle minimal de connaissances dans les secteurs à enjeux. Ils soulignent également l'opportunité offerte par le PEP de réaliser cette étude avec un taux de subvention de 80%.

Cette étude pourra également être valorisée pour les projets d'aménagement dans Marcigny, avec une meilleure connaissance des secteurs inondables et des précautions à prendre selon les secteurs de la ville.

Il est précisé que le choix final de retenir ou non cette étude pour le programme du PEP sera fait après avis de la Communauté de communes de Marcigny, pour laquelle le SYMISOA exerce la compétence GEMAPI dans ce secteur, et qui sera financeur de l'opération si elle est retenue.

Action 2.1 : Réseau de vigie sur les cours d'eau non surveillés

Le Merdasson pourrait être concerné par cette action, sous réserve que le temps de réaction du bassin versant le permette (l'étude hydraulique citée ci-dessus pourra également être mise à profit sur ce point).

Action 3.1 et 3.2 : PCS (plans communaux de sauvegarde) et PICS (plans intercommunaux de sauvegarde)

L'accompagnement des communes et intercommunalités semble pertinent pour les délégués, à ajuster en fonction de chaque collectivité (moyens, état d'avancement).

M. VALORGE informe les délégués que côté Loire, suite aux très fortes inondations de novembre 2024, la DDPP fait le tour de toutes les intercommunalités pour les inciter à mettre en place un PICS, et à actualiser les PCS.

Action 3.3 : réalisation des PICS

M. VALORGE précise que Charlieu Belmont Communauté ne souhaite pas faire appel à un prestataire pour élaborer son PICS : cette externalisation n'étant pas propice à une bonne appropriation de l'outil par les élus et personnels concernés.

Action 3.5 : protocole de communication sur le barrage de Grangent

Les délégués regrettent qu'une action similaire ne soit pas proposée pour le barrage de Villerest, dont l'absence de communication vers les usagers de l'aval pose régulièrement des problèmes (élus, gestionnaires AEP et agriculteurs). Ils demandent à M. LABIAU de faire à nouveau retour de cette situation auprès d'EPL.

Action 4.3 : formation des instructeurs des dossiers d'urbanisme

M. VALORGE indique que la DDT42 propose ce type de formation. Voir ce qu'il en est côté 71.

Action 5.1 : diagnostics de vulnérabilité pour l'habitat

Les délégués confirment leur volonté de proposer à nouveau cet outil sur le territoire (une précédente campagne de diagnostics avait été organisée en 2010). M. NIGAY indique que la DDT71 apporte des subventions aux particuliers installés en zone inondable pour des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Ventilation des coûts prévisionnels par ComCom selon le scénario de crue retenu :

	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario important
Nbre logements en ZI	62	196	386
10% des logements en ZI	6	20	39
Cout total pour 10% logements	9000	30000	58500
Reste à charge SYMISOA	1800	6000	11700
<i>Part CBC</i>	<i>1800</i>	<i>6000</i>	<i>8700</i>
<i>Part CCBSB</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1800</i>
<i>Part CC Semur</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>300</i>
<i>Part CC Marcigny</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>900</i>

Action 5.3 : guide à destination des artisans

L'idée de sensibiliser les artisans paraît pertinente. Les délégués suggèrent de conserver le budget affiché, en prévoyant plutôt de l'utiliser pour faire des animations auprès des artisans locaux (via la Chambre des métiers ou la CAPEB par exemple) avec l'intervention d'un spécialiste (architecte spécialisé dans la prise en compte du risque), et de prévoir la distribution de guides déjà existants (CEREMA notamment), plutôt que de prévoir la rédaction d'un nouveau guide.

Action 5.5 : diagnostic de vulnérabilité des bâtiments publics

M. VALORGE précise que la gendarmerie de Charlieu n'est pas concernée, mais qu'il faudrait ajouter le gymnase du collège de Charlieu (gymnase Jo Dessertine).

Ventilation des coûts par ComCom :

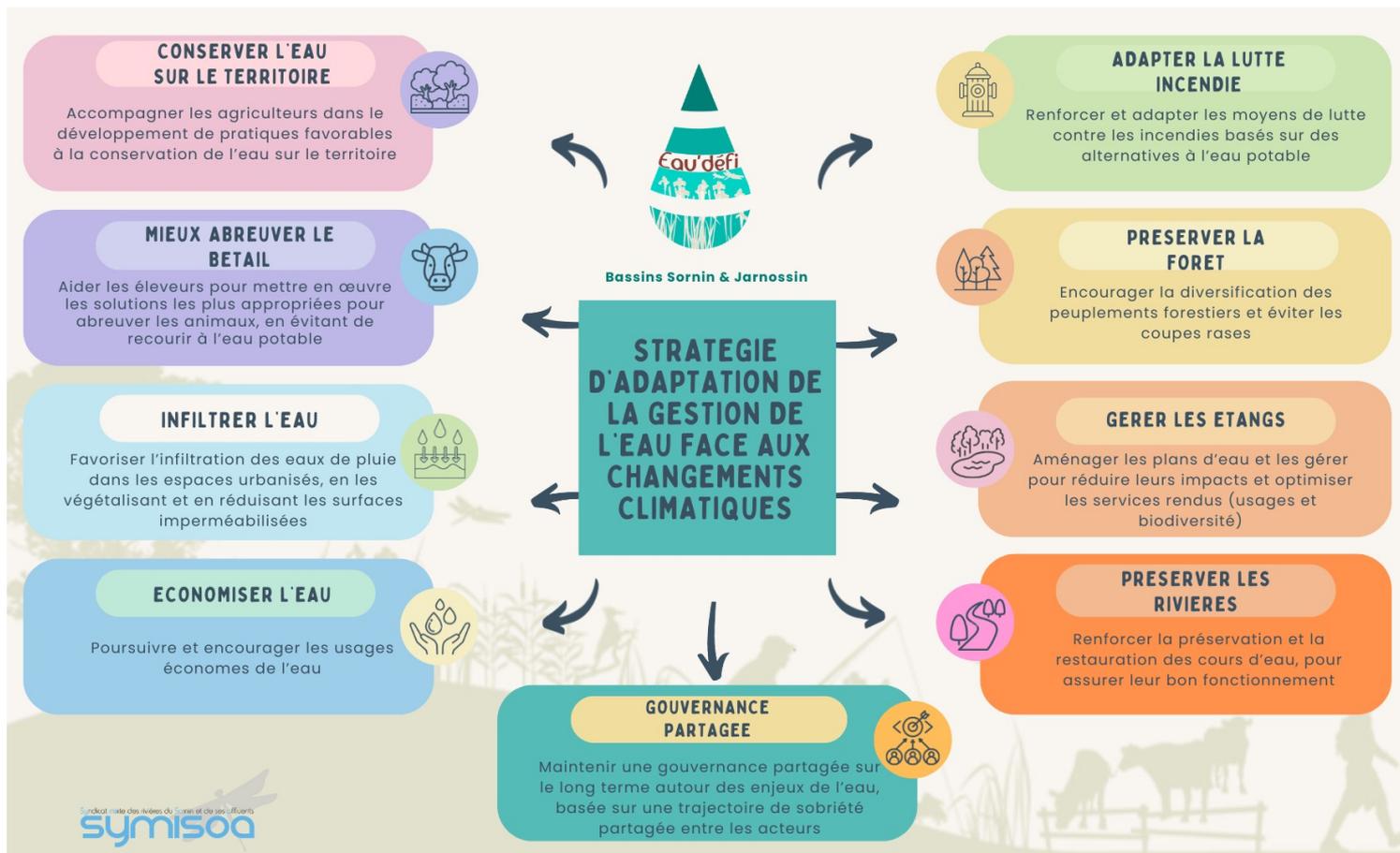
CBC : 2 diags → reste à charge 1 600€

CCBSB : 2 diags → reste à charge 1 600€

4. Eau'Défi : point d'avancement

Suite aux réunions de travail du comité de suivi (=comité des acteurs) et du comité de pilotage du 1^{er} semestre 2025, la stratégie a été formulée.

De manière synthétique, elle se présente de la manière suivante :



Il s'agit maintenant de traduire ces orientations en plan d'action. Certaines de ces actions seront portées par le SYMISOA, mais d'autres relèvent de la compétence d'autres maîtres d'ouvrage. Le dernier trimestre 2025 est consacré à la mobilisation des maîtres d'ouvrages et à la rédaction des fiches actions.

Avancement de la mobilisation des maîtres d'ouvrage :

EAU POTABLE

Les SIE Vallée du Sornin et SIE Grosnes et Sornin, Charlieu Belmont Communauté et les communes de Chauffailles et La Clayette ont confirmé leur accord pour s'impliquer dans le plan d'action. Une 1^{ère} réunion de travail collective aura lieu en octobre.

AGRICULTURE

Les Chambres d'Agriculture de Saône et Loire et du Rhône ont répondu très favorablement à notre sollicitation. Nous sommes en attente du retour de la Chambre d'Agriculture de la Loire pour avancer sur ce volet.

SDIS

Le SDIS 42, par l'intermédiaire de la cheffe de la caserne de Charlieu, souhaite participer. Nous sommes en attente de l'accord du niveau départemental pour les 3 SDIS.

FORESTIERS

Nous sommes en attente du retour du CNPF. Les Conseils Départementaux (règlements de boisement) seront également invités.

ETAT

Les 3 DDT ont été sollicitées pour travailler sur l'harmonisation de leurs interventions sur notre périmètre concernant la gestion des sécheresses, réfléchir au rôle de facilitateur qu'elles pourraient

avoir (notamment sur le sujet 'plans d'eau'), et avancer sur la structuration de la gouvernance. Une date sera fixée en octobre – novembre.

Par ailleurs, une nouvelle présentation est prévue devant les communautés de communes, afin d'informer les élus de l'avancement de la démarche (principaux enseignements de l'étude HMUC, stratégie retenue et programme d'actions en préparation).

Plusieurs dates sont déjà prises :

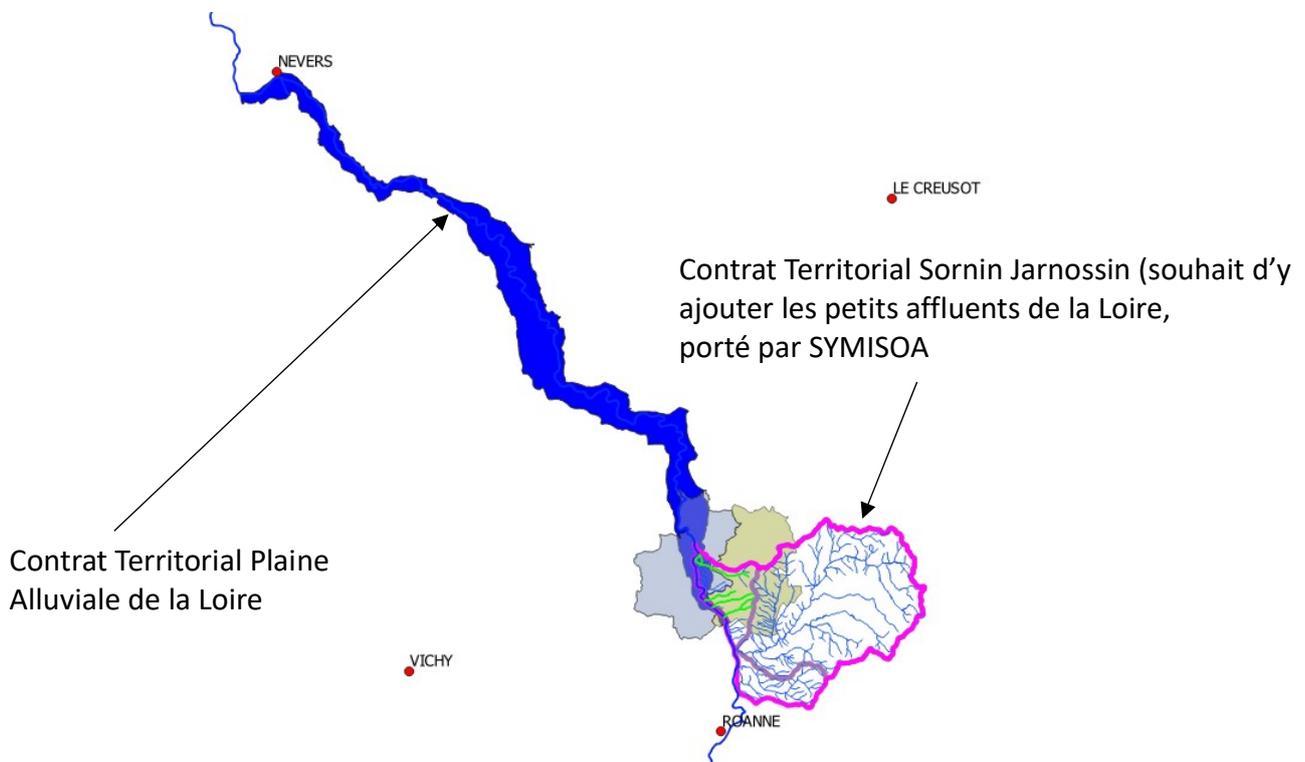
- ComCom de Semur : 6 octobre
- ComCom Brionnais Sud Bourgogne : 30 octobre
- ComCom Charlieu Belmont : 6 novembre
- Il reste à définir la date pour les communes du Rhône (+ élu CCSB)

5. Petits affluents directs de la Loire : demande d'intégration du futur programme d'action au contrat territorial porté par le SYMISOA

Le périmètre du SYMISOA s'est élargi début 2025 pour intégrer notamment les petits affluents de la Loire jusqu'au Merdasson au nord.

Pour l'instant, 4 de ces rivières sont inscrites au CT PALAB (Contrat territorial de la plaine alluviale de la Loire Auvergnobourguignonne) porté par EPL : le Merdasson, la Besse, les Riollets et la Touze.

Le périmètre de cette démarche est le suivant :



Ces 4 rivières ont été intégrées à l'époque dans el CT PALAB car elles étaient orphelines de programme de gestion.

Afin de faciliter la mise en œuvre par le SYMISOA de futurs programmes de travaux sur ces territoires, il est proposé aux délégués de demander le rattachement de ces cours d'eau au contrat territorial porté par le SYMISOA. Cette intégration permettrait au syndicat de ne suivre qu'une seule procédure, avec un calendrier unique, une seule instance de décision locale, une cohérence d'action sur l'ensemble des petits affluents dans ce secteur. Le fleuve Loire n'entrant pas dans le champ d'action du SYMISOA, il resterait intégré au CT PALAB.

Les délégués approuvent cette demande d'intégration de l'ensemble du périmètre du SYMISOA dans le contrat territorial (futur accord de territoire) porté par le SYMISOA. Une rencontre sera organisée en octobre avec l'EPL et les élus des communautés de communes de Semur et Marcigny sur ce point.

6. Réflexion sur une possibilité d'intervention du SYMISOA pour des petits travaux demandés par des propriétaires privés, hors interventions d'intérêt général ciblées dans la DIG.

Le SYMISOA est régulièrement sollicité par des riverains pour des problématiques d'érosion de berge sur propriété privée, ou pour des travaux d'entretien de ripisylve en dehors des linéaires ciblés au plan de gestion (c'est-à-dire des interventions non inscrites dans la DIG : Déclaration d'Intérêt Général). La question d'une possibilité d'intervention de l'équipe du syndicat, sous condition de rémunération, a été évoquée en comité en juillet. Cette proposition a été reçue favorablement par les délégués présents, qui y voient à la fois un moyen de garantir des interventions ponctuelles cohérentes avec les objectifs de préservation des rivières, et un service spécialisé proposé aux habitants.

La faisabilité juridique de cette formule a été précisée avec SVP, qui confirme qu'une collectivité peut légalement effectuer des prestations au bénéfice d'un particulier assorties d'une contribution financière, sous réserve de garantir l'absence de concurrence déloyale avec les autres prestataires potentiellement présents sur le marché.

Précautions à prendre :

- Prévoir cette compétence dans les statuts du syndicat
- Rédiger une délibération qui cadre le type de travaux concernés, la convention cadre à passer avec le particulier et la manière de définir la contribution financière
- La contribution financière doit être équivalente à un remboursement des frais engagés pour les travaux : coût des fournitures, location de matériel, coût équipe (salaires chargés rapportés au temps passé) et ajouter un forfait pour couvrir les frais généraux (par exemple 30% des charges salariales : conformément au coût équipe réel du syndicat en 2024)
- Déduire le cas échéant les subventions perçues (par exemple : déduire les aides sur les emplois en insertion)

Les délégués souhaitent pouvoir mettre en place cette activité prochainement : ils demandent à ce que la modification des statuts soit lancée par une délibération au prochain comité syndical.

7. Questions diverses

Participation à la protection sociale complémentaire 'risque santé' au 01/01/2026

Le syndicat a 2 possibilités pour proposer à ses agents la participation à une protection sociale complémentaire pour le 'risque santé' : adhérer à la convention de participation proposée par le CDG42, ou opter pour la labellisation. Certains agents du SYMISOA ont déjà contracté des contrats labellisés : le contrat proposé par le CDG a été comparé avec ces derniers, qui sont plus avantageux pour les agents (montant de cotisation inférieur en contrat labellisé pour un même niveau de garantie). Il est donc proposé aux délégués d'opter pour la labellisation. Le CST sera saisi dans ce sens.

Il conviendra de délibérer d'ici fin 2025 pour mettre en place cette participation avec le choix de la labellisation, et définir le montant de la participation qui devra s'élever au minimum à 15€/mois/agent justifiant d'un contrat labellisé. Sur ce point, les délégués souhaitent connaître les montants de participation décidés par les EPCI du périmètre, afin de fixer un montant cohérent au SYMISOA.

Foire de Charlieu

Les délégués approuvent la participation du SYMISOA à la foire de Charlieu, le samedi 8 novembre prochain. Le stand sera consacré à une exposition sur la démarche Eau'Défi. Charlieu Belmont Communauté va être sollicitée pour le prêt de matériel (barnum, grilles).

Prises de contact avec les établissements d'enseignement agricoles du territoire

- Une 1^{ère} intervention a eu lieu à Ressins devant une classe de BTS ACSE
- Contact a été pris avec la direction du lycée Chervé
- Il reste à contacter la MFR d'Anzy le Duc

Comité de rivière 2025

La prochaine réunion du comité de rivière Sornin Jarnossin est fixée au **lundi 24 novembre** à Charlieu.

Réunion 'Jarnossin'

Il est proposé d'organiser une réunion spécifique pour les élus du bassin du Jarnossin, au sujet du passage de relais entre François PARET et Cyril BERNARD. Ce type de rencontre sera à prévoir chaque année sur le Jarnossin, puis côté 'petits affluents de la Loire', pour améliorer l'information des élus communaux sur ces secteurs.

Gestion du Jarnossin à Coutouvre

Une rencontre a eu lieu avec Roannaise de l'Eau début septembre, afin d'organiser la gestion de la GEMAPI sur cette petite partie du bassin du Jarnossin. Le SYMISOA étant désormais reconnu EPAGE sur l'ensemble de son périmètre, Roannaise de l'Eau peut lui déléguer sa compétence GEMAPI pour cette fraction du Jarnossin située dans son périmètre. Cette délégation prendra la forme d'une convention, qui sera proposée d'ici fin 2025 par Roannaise de l'Eau au SYMISOA. Cette convention permettra notamment à Roannaise de l'Eau de contribuer au programme du contrat de rivière. Les élus de Coutouvre pourront être invités avec Charlieu Belmont Communauté aux réunions organisées au niveau des EPCI. Roannaise de l'Eau souhaite être informée régulièrement, et sera invitée au comité de rivière. Si des travaux non prévus au contrat de rivière sont sollicités par la commune, une concertation avec Roannaise de l'Eau sera assurée pour statuer sur la prise en charge financière ou non de ces travaux.

Information : projet de protection sur le Grinçon et la Violetterie

Le SYMISOA a été invité à une réunion d'information par la DDT71 dans le cadre de la SNAP (stratégie nationale des aires protégées). Deux petits affluents du Sornin (le Grinçon et la Violetterie) abritent encore une population d'écrevisses à pattes blanches (écrevisse locale protégée, en voie de disparition). L'objectif de la démarche est de protéger localement cette espèce. Une démarche de concertation va

être engagée par les services de l'état avec les acteurs locaux (élus, propriétaires, exploitants), en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la SHNA et le SYMISOA.

Les communes concernées sont St Maurice les Châteauneuf, Châteauneuf, Tancon, Varennes sous Dun, La Chapelle sous Dun, Mussy sous Dun.

Sollicitation pour la 4ème édition du festival 'le vol des cigognes' 2026

Il aura lieu du 1^{er} avril au 3 mai 2026. Les thèmes retenus pour cette édition sont les 4 éléments et le changement climatique.

Il est proposé de participer par le biais de l'exposition 'Eau'Défi' en cours de réalisation.

Les délégués approuvent la participation du SYMISOA au festival 2026.

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Suite au foyer de DNC détecté dans le Rhône, certaines communes du périmètre du SYMISOA sont incluses dans le périmètre de surveillance (50 km).

Les consignes données à l'équipe du SYMISOA pour ces communes sont les suivantes :

- Confirmer au préalable l'accord de l'exploitant avant toute intervention (ce qui est déjà systématique)
- Ne pas intervenir dans des parcelles où le bétail est présent
- Conserver les fenêtres des véhicules fermées, et couper la ventilation

La date des 2 prochains comités syndicaux est fixée au **jeudi 13 novembre à 14h30 et au mardi 16 décembre à 10H.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H15.

Le Président :



Le secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Compte rendu affiché le :
07/10/2025